

**Arrêté n°2021-E08 fixant la composition du bureau de vote centralisateur, la date de la réunion de scellement et l'implantation des postes dédiés dans le cadre des élections visant au renouvellement des représentants des usagers aux conseils des UFR Biosciences, Polytech Lyon et de Médecine et Maïeutique Lyon-Sud.**

**Scrutins du 08 et 09 mars 2021**

**L'administrateur provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°2021 portant organisation des élections visant au renouvellement des représentants des usagers aux conseils des UFR Biosciences, Polytech Lyon et de Médecine et Maïeutique Lyon-Sud ;

**Arrête**

**Article 1 : Bureau de vote centralisateur**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 2021-E3 visé ci-dessus, le bureau de vote centralisateur pour les scrutins des 08 et 09 mars 2021 est composé comme suit :

- Présidente : kathrin GIESELER
- Secrétaire : Karim M'BAREK
- un délégué de liste désigné par chacune des listes candidates, à savoir :
  - Alice APRUZZESE
  - Chloé JAUNIN
  - Mathis MARCEL

Dans la mesure où un bureau de vote centralisateur est institué, le rôle des bureaux de vote de scrutin est limité au contrôle du déroulement du scrutin.

**Article 2 : Accès aux postes dédiés**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté 2021 E3 visé ci-dessus, des ordinateurs munis d'un système garantissant la confidentialité sont mis à disposition des électeurs ne disposant pas d'un moyen de vote personnel, dans des lieux dédiés aux opérations électorales.

Ces postes informatiques dédiés sont mis à disposition pendant la durée du scrutin soit du lundi 08 mars au mardi 09 mars 2021. Compte-tenu du contexte sanitaire, l'accessibilité du matériel se fait uniquement sur rendez-vous sur les plages horaires indiqués ci-dessous.

Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se faire assister, pour voter, sur l'un des postes dédiés mis à disposition, par un électeur de son choix. Il est invité à le préciser lors de la prise de rendez-vous.

Emplacements et horaires d'accès aux postes dédiés :

Localisation des postes dédiés	Horaires d'accès	Coordonnées pour la prise de rendez-vous
UFR Médecine et maïeutique Lyon-Sud Bureau mobilité étudiants	8h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00	<a href="mailto:sylvie.garrat@univ-lyon1.fr">sylvie.garrat@univ-lyon1.fr</a>
Ecole Polytech – bureau 215 Site de la Doua	Lundi de 8h30 à 17h Mardi de 8h30 à 14h	<a href="mailto:Corinne.tourvieille@univ-lyon1.fr">Corinne.tourvieille@univ-lyon1.fr</a>

### **Article 3 : Réunion de répartition des clés et de scellement des urnes**

La réunion de répartition des clés et de scellement des urnes est fixé au **vendredi 05 mars 2021 de 16h30 à 18h30**.

Cette réunion se déroulera en visioconférence.

### **Article 4**

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur l'intranet respectif des composantes concernées.

Fait à Villeurbanne, le 01 mars 2021

Le Président de l'université,



Frédéric FLEURY